



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet :** Procès-verbal  
**Date :** Séance ordinaire du 26 juin 2024  
**Heure :** 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)  
**Lieu :** Vidéoconférence (Zoom)

---

### MEMBRES PRÉSENTS

- M<sup>me</sup> Cathy Arseneau                      Entreprise
- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau                      Directrice générale et secrétaire générale
- M. J. Antonio Blouin                      Groupe socio-économique et président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin              Entreprise et vice-président
- M. Jean-Philippe Chartrand              Groupe socio-économique
- M. Jean-Michel Côté                      Titulaire de DEC technique
- M<sup>me</sup> Junlian Leblanc                      Titulaire de DEC préuniversitaire
- M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc                      Parent
- M. Serge Rochon                      Directeur des études
- M<sup>me</sup> Nancy Vigneau                      Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine

## **MEMBRES ABSENTS**

- M. Stéphane Gosselin                      Professionnel
- M<sup>me</sup> Josée Laflamme                      Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Catherine Marcheterre              Étudiante
- M. Akim St-Amour                          Étudiant

## **ASSISTENT À LA RÉUNION**

- M. Charles Flageole                      Personnel cadre observateur
- M<sup>me</sup> Sarah Savage                          Secrétaire de réunion

## **PERSONNE INVITÉE**

- M<sup>me</sup> Karoline Morris                      Directrice des ressources matérielles et financières

## **POSTES VACANTS**

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des groupes socio-économiques (2)
- Représentante ou représentant des parents (1)
- Représentante ou représentant du personnel enseignant (1)

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêts;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2024 :
  - 6.1. Suivi du procès-verbal du 22 mai 2024;
7. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 18 juin 2024 :
  - 7.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 18 juin 2024;
8. Période de questions pour la communauté collégiale.

## **DÉCISION**

9. Adoption du budget de fonctionnement 2024-2025;
10. Octroi de contrat – Résidence du campus de Carleton-sur-Mer;
11. Autorisation de conclure une transaction – Résidence du campus de Carleton-sur-Mer;
12. Approbation de dépenses – Projet SEDAD;
13. Octroi de contrat – Déneigement au campus des Îles-de-la-Madeleine;
14. Octroi de contrat – Tonte de gazon au campus des Îles-de-la-Madeleine;
15. Dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – Merinov;
16. Désignation toponymique de la salle d'étude du campus de Gaspé;
17. Adoption du devis d'autoévaluation du système d'assurance qualité du Cégep de la Gaspésie et des Îles;
18. Modification à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
19. Élections aux comités du conseil d'administration;
20. Lettre de félicitations – M. William McNeil.

## **INFORMATION**

21. Dépôt du rapport de la performance de la planification stratégique;
22. Correspondances;
23. Dépôt des rapports de vote électronique;
24. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
25. Information du président;
26. Information de la directrice générale;
27. Information du directeur des études;
28. Suivi des activités à l'international;
29. Questions diverses;
30. Date de la prochaine séance;
31. Levée de la séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 3 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

## 2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2024 en tenant compte de l'ajout des points **13. Octroi de contrat – Déneigement au campus des Îles-de-la-Madeleine** et **14. Octroi de contrat – Tonte de gazon au campus des Îles-de-la-Madeleine**.

Résolution CA-2324-86

Fichier joint : *Projet\_Ordre du jour\_CA\_2024-06-26*

## 4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

## 5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes à pourvoir :

- Représentante ou représentant des groupes socio-économiques (2)
- Représentante ou représentant des parents (1)
- Représentante ou représentant du personnel enseignant (1)
- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)

Les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2024

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2024.

Résolution CA-2324-87

Fichier joint : *Procès-verbal\_CA\_2024-05-22*

## 6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2024

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal de la séance du 22 mai 2024.

## 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2024

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme il est prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : *Procès-verbal\_CE\_2024-06-18*

## 7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2024

### Sanction des études

DEC : 164 étudiantes et étudiants

AEC : 49 étudiantes et étudiants

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue.

## 9. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024-2025

La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente le point.

Les faits saillants du budget de fonctionnement 2024-2025 sont présentés aux membres :

Le budget de fonctionnement 2024-2025 est équilibré pour l'enseignement régulier, mais globalement, si l'on considère nos services autofinancés, il présente un surplus de 298 403 \$.

M<sup>me</sup> Morris invite le président du comité d'audit à transmettre les commentaires du comité d'audit et des finances qui s'est réuni pour analyser le budget.

**Considérant** l'allocation initiale des cégeps transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur et les prévisions de revenus et de dépenses pour l'année 2024-2025;

**Considérant** l'obligation pour le Cégep d'adopter un budget annuel de fonctionnement et de le déposer au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 2 juillet 2024;

**Considérant** la recommandation favorable du comité d'audit et des finances lors de sa rencontre du 25 juin 2024;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'approuver le budget de fonctionnement 2024-2025 du Cégep de la Gaspésie et des Îles, en tenant compte des revenus (61 610 671 \$) et des dépenses (61 312 268 \$) et de le déposer au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 2 juillet 2024.

Résolution CA-2324-88

Fichiers joints : *Budgets de fonctionnement 24-25 CA, Budgets de fonctionnement 24-25 CA – 2, Budgets de fonctionnement 24-25 CA – 3, Budgets de fonctionnement 24-25 CA - 4*

## 10. OCTROI DE CONTRAT – RÉSIDENCE DU CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER

La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente le point.

À titre de rappel, ce projet consiste à construire une résidence étudiante de 1 125 mètres carrés sur deux étages pour desservir la communauté étudiante du campus de Carleton-sur-Mer. Plus précisément, le nouveau bâtiment comprendra vingt-quatre appartements de deux pièces et demie et une buanderie.

C'est donc à la suite de l'obtention d'une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour la construction d'une résidence étudiante au campus de Carleton-sur-Mer que des travaux pour la réalisation des plans et devis ont été élaborés et ont mené à un appel d'offres public publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) du 29 avril au 4 juin 2024. Les résultats d'ouverture de soumissions suivants ont été publiés sur le SEAO :

- **A.G.M. Construction inc. : 5 415 000 \$**
- Les Constructions scandinaves inc. : 5 555 333,33 \$
- LFG Construction : 5 727 468 \$
- Habitat Construction Matane (1986) inc. : 5 790 962 \$
- Construction Michel Maltais inc. : 6 938 000 \$

L'admissibilité et la conformité administrative de l'entreprise A.G.M. Construction inc. ont été confirmées. De plus, l'entreprise ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Il s'agirait d'un premier contrat avec cette entreprise de Saint-Antonin pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Comme mentionné lors de la séance du conseil d'administration du 18 avril dernier, le financement approuvé par le MES représente 75 % d'un projet de 7 700 000 \$, le solde de 25 %, représentant un montant de 1 925 000 \$, est à notre charge. Comme la recherche de partenaires s'est avérée infructueuse, des démarches ont été effectuées auprès du Fonds de financement du Québec qui offre du financement à taux avantageux.

Afin de pouvoir transiger avec celui-ci, une résolution de notre conseil d'administration autorisant la demande d'autorisation transmise au ministère des Finances qui gère le Fonds de financement doit être soumise.

Compte tenu que plusieurs éléments sont à définir pour statuer sur un coût de projet final, une résolution demandant une autorisation de contracter un prêt pour un maximum de 1 925 000 \$ est demandée au conseil d'administration.

De plus, comme la cession du terrain du Centre de services scolaire René-Lévesque n'est pas complétée, les autorisations demandées seront conditionnelles à la finalisation de cette transaction.

**Considérant** que la soumission retenue répond au devis technique publié;

**Considérant** que les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet sont disponibles;

**Considérant** que le processus d'appel d'offres s'est fait selon les règles de la politique d'achat du Cégep de la Gaspésie et des Îles et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**Considérant** que toutes les parties impliquées sont favorables à ce que le terrain convoité (lot 6 635 181) soit cédé au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour la construction d'une résidence;

**Considérant** que le Centre de services scolaire René-Lévesque donnera au Cégep de la Gaspésie et des Îles une permission pour débiter les travaux de fondation et d'excavation en attendant la fin des procédures administratives pour finaliser la cession du terrain;

**Considérant** que la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) sont en accord et nous accompagnent dans tous ces processus;

**Considérant** la demande du ministère des Finances d'obtenir une autorisation de notre conseil d'administration pour l'obtention d'un prêt par le Fonds de financement du Québec;

**Considérant** que le seuil d’approbation des contrats de plus de 200 000 \$ est sous l’autorité du conseil d’administration;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D’approuver l’adjudication du contrat de construction d’une résidence étudiante au campus de Carleton-sur-Mer pour un montant de 5 415 000 \$ plus les taxes applicables à l’entreprise A.G.M. Construction inc. et d’autoriser une demande d’autorisation de contracter un prêt d’un maximum de 1 925 000 \$ auprès du Fonds de financement du Québec.

Résolution CA-2324-89

## 11. AUTORISATION DE CONCLURE UNE TRANSACTION – RÉSIDENCE DU CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER

La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente le point.

Nous sollicitons le conseil d’administration pour obtenir l’autorisation de conclure une transaction pour l’acquisition d’un terrain cédé par le Centre de services scolaire René-Lévesque pour la construction d’une résidence étudiante pour le campus de Carleton-sur-Mer (nouveau lot subdivisé : 6 635 181). Le lot actuel est le 3 548 182. Voir le fichier joint.

Le Centre de services scolaire René-Lévesque est un partenaire dans notre projet de construction d’une résidence étudiante depuis les débuts. À défaut de pouvoir nous aider financièrement, ce dernier est prêt à nous céder un terrain en contrepartie d’une priorité d’usage de cinq logements pour ses propres étudiantes et étudiants, sur une base annuelle.

**Considérant** la volonté du Centre de services scolaire de céder un terrain à notre organisation pour la réalisation de notre projet;

**Considérant** que la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son intention de retirer la portion de terrain nécessaire à la réalisation du projet de résidence étudiante du bail emphytéotique conclu entre la Ville et le Centre de services scolaire René-Lévesque;

**Considérant** que ce terrain est situé à un endroit stratégique pour la réalisation de notre projet;

**Considérant** que des documents notariés seront à signer pour conclure la transaction;

**Considérant** la période des vacances et les échéanciers serrés à respecter pour la signature;

**Considérant** l'entente avec le Centre de services scolaire René-Lévesque qui prévoit de leur accorder une priorité d'usage de cinq logements pour ses propres étudiantes et étudiants, sur une base annuelle;

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'autoriser la conclusion de la transaction de la cession du terrain convoité (lot 6 635 181) avec le Centre de services scolaire René-Lévesque avec la contrepartie demandée (une priorité d'usage de cinq logements pour ses propres étudiantes et étudiants, sur une base annuelle).

D'autoriser la directrice générale, M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau et M<sup>me</sup> Geneviève Bibeau, directrice du campus de Carleton-sur-Mer, à titre de substitut, à signer tous documents requis pour conclure la transaction.

Résolution CA-2324-90

Fichiers joints : *221-LL, CA-23\_336\_CessionParcelleTerrain\_CegepGIM, 23-07-155 - Terrain residence etudiante*

## 12. APPROBATION DE DÉPENSES – PROJET SEDAD

La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente le point.

À la suite de la signature du projet SEDAD et à l'évaluation des besoins pour la réalisation de ce projet, à la suite également de la résolution CA-2324-61 qui approuve le mode de sollicitation de l'appel d'offres sur invitation pour ces acquisitions, un appel sur invitation a été lancé pour la fourniture du volet équipements et matériel pour les trois pays (Mauritanie, Sénégal et Gambie).

L'appel comprend trois lots :

- Lot 1 – Neuf tours de guet;
- Lot 2 – Neuf quads (quatre roues);
- Lot 3 – Équipements et matériel pour les unités de transformation.

Trois entreprises ont soumissionné, deux françaises et une sénégalaise. Une entreprise française n'était pas conforme. Le plus bas soumissionnaire conforme a été sélectionné. Ce soumissionnaire a aussi réalisé avec succès l'approvisionnement en équipements, matériel et tricycles du projet APOCEB.

Ce serait le deuxième contrat que le Cégep de la Gaspésie et des Îles accorderait à cette entreprise française pour le même genre d'équipements que dans le cadre du projet APOCEB.

**Considérant** le projet de coopération internationale SEDAD dont la gestion est assurée par le Cégep de la Gaspésie et des Îles;

**Considérant** la nécessité d'acquérir des tours de guet, des quads (quatre roues) et des équipements pour les unités de transformation;

**Considérant** l'appel sur invitation qui a eu lieu du 8 avril au 16 mai 2024;

**Considérant** que le contrat est octroyé à l'entreprise qui répond aux exigences des devis tout en étant le plus bas soumissionnaire;

**Considérant** la politique d'achat du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui prévoit que les contrats de plus de 200 000 \$ doivent être approuvés par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, appuyée par M<sup>me</sup> Cathy Arseneau, il est résolu :

D'approuver le contrat de 245 820 \$ US (estimation de 336 968 \$) pour l'achat des trois lots de l'appel et le contrat de 37 700 \$ US (estimation de 51 679 \$) pour la gestion et le transport des conteneurs dans chacun des pays par l'entreprise Photon Global Sources Limited.

Résolution CA-2324-91

### 13. OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DU CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente le point.

*La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) exige que le conseil d'administration approuve tous les contrats de 10 000 \$ et plus conclus avec une entreprise individuelle.*

De notre côté, nous pensions que ce pouvoir était délégué à la Direction générale dans les limites de ses pouvoirs d'approbation, mais nous avons récemment eu la confirmation que cela devait être fait par le conseil d'administration. Cette obligation risque d'alourdir les processus d'adjudication de contrats pour le Cégep et tous les organismes publics. C'est pourquoi le Secrétariat du Conseil du trésor a donc rendu disponible un modèle de directive à être approuvée par le conseil d'administration, directive qui nous permettrait de nous soustraire à ces obligations. La directive est en préparation de notre côté, elle sera présentée à la première séance de l'automne.

Trois entreprises ont reçu une invitation à soumissionner sur le contrat de déneigement au campus des Îles-de-la-Madeleine. L'invitation a été lancée le 10 juin 2024, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 juin 2024.

Une seule soumission conforme a été reçue, il s'agit de l'entreprise Gilles Élie Noël Dénéigement.

Le contrat est de 53 700 \$ pour le déneigement au campus des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation tenue du 10 au 21 juin 2024;

**Considérant** la conformité de l'offre reçue;

**Considérant** l'obligation de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE) de faire approuver tout contrat de 10 000 \$ et plus avec une personne physique par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Gilles Élie Noël Dénéigement pour une somme de 53 700 \$, pour le déneigement au campus des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Résolution CA-2324-92

## 14. OCTROI DE CONTRAT – TONTE DE GAZON AU CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente le point.

Trois entreprises ont reçu une invitation à soumissionner pour la tonte de gazon au campus des Îles-de-la-Madeleine. L'invitation a été lancée le 8 mai 2024 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 mai 2024.

Une seule soumission était conforme, une soumission a été reçue en retard et il y a eu une abstention. L'entreprise conforme est Gilles Élie Noël Déneigement.

Le contrat est de 12 500 \$ pour la tonte de gazon au campus des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2024-2025 et 2025-2026.

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation tenue du 8 mai au 17 mai 2024;

**Considérant** la conformité de l'offre reçue;

**Considérant** l'obligation de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE) de faire approuver tout contrat de 10 000 \$ et plus avec une personne physique par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Cathy Arseneau, appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, il est résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Gilles Élie Noël Déneigement pour une somme de 12 500 \$, pour la tonte de gazon au campus des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2024-2025 et 2025-2026.

Résolution CA-2324-93

## 15. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE – MERINOV

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente le point.

Lors de la séance extraordinaire du 18 avril dernier, un projet avait été soumis au conseil d'administration du Cégep pour une demande de financement au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Pour différentes raisons, le conseil d'administration du Cégep

avait décidé de reporter à septembre 2024 la décision de recommander ou non le dépôt du projet.

Lors de la séance du conseil du 22 mai 2024, de nouveaux éléments en lien avec la demande de financement, dont entre autres le fait que les fonds actuellement disponibles ne le seront plus au-delà du 30 juin 2024, ont été soumis au conseil et les membres se sont prononcés en faveur d'examiner de nouveau la demande lors de la séance du 26 juin 2024.

Le Service de la recherche et de l'innovation souhaite donc déposer une demande actualisée de financement au Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour le CCTT des pêches et de l'aquaculture. En complément des informations qui ont été analysées, une entente d'utilisation et de responsabilité à l'égard des équipements à acquérir a été élaborée conjointement avec Merinov et à la satisfaction du Service de la recherche et de l'innovation.

À titre de rappel, soulignons que le CCTT des pêches ne possède actuellement que quelques équipements scientifiques spécialisés acquis au cours des dernières années. Plusieurs équipements utilisés durant les dernières années appartiennent plutôt au MAPAQ et seront complémentaires aux équipements qui font l'objet de la présente demande de soutien, ou ne répondent pas aux besoins des projets en cours ou en développement.

Le besoin résulte en l'absence actuelle de matériel scientifique spécialisé nécessaire à la réalisation des activités du CCTT des pêches et de l'impossibilité de développer certains axes stratégiques et secteurs d'activité. L'acquisition de ces équipements permettra de répondre à l'augmentation de la demande de l'industrie et donc au volume d'activités de recherche et d'innovation ainsi qu'à l'augmentation des services en réponse aux besoins de l'industrie et des partenaires de Merinov.

De plus, la réalisation des projets de recherche et d'innovation des trois secteurs du CCTT des pêches, en lien avec les besoins de leurs partenaires et de l'industrie marine, implique son bon fonctionnement et une mobilité efficace des professionnels qui y travaillent, tant sur la route qu'en mer. Ainsi, pour répondre à ces besoins, tout en restant consciencieux de potentiels impacts environnementaux de ses activités réparties sur un grand territoire, des équipements roulants tels des véhicules hybrides, des bornes de recharge et des équipements nautiques adaptés font également partie de la liste d'équipements demandés au MEIE.

Le coût total estimé du projet révisé est de 7 666 697,53 \$. Une mise de fonds de 10 % (766 669,75 \$) est exigée par le MEIE et sera entièrement assumée par Merinov telle que confirmée par le courriel de monsieur David Courtemanche (document numéro 4). Le 15 mars 2024, le conseil d'administration de Merinov a approuvé le dépôt de cette demande et a autorisé son directeur général à élaborer et signer une entente de prêt à usage des équipements acquis (document numéro 2).

Les rencontres de médiation de Merinov se tiennent de façon constante et le processus avance bien. Les rencontres se poursuivront à l'automne.

**Considérant** que Merinov a présenté les documents nécessaires pour le dépôt du projet d'acquisition d'équipements scientifiques et véhicules;

**Considérant** que Merinov assumera la mise de fonds de 10 % telle que précisée dans le courriel de monsieur David Courtemanche, directeur général de Merinov;

**Considérant** que l'acquisition de ces équipements figurait sur le plan décennal d'infrastructure de recherche du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

**Considérant** les coûts du projet revus à la baisse;

**Considérant** que les fonds ne seront plus disponibles après le 30 juin 2024;

**Considérant** l'entente d'utilisation et de responsabilité à l'égard des équipements à acquérir, élaborée conjointement avec Merinov et à la satisfaction du Service de la recherche et de l'innovation;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'approuver le dépôt, auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), de la demande de financement au PSO (volet 4) pour le projet d'acquisition d'équipements et véhicules.

D'autoriser M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, directrice générale, à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout document de demande d'aide financière pour le projet intitulé « Acquisition d'équipements scientifiques et véhicules pour le CCTT des pêches » au Programme de soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation, volet 4 (PSO volet 4) du MEIE.

D'autoriser M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, directrice générale, à signer, pour et au nom du conseil d'administration, l'entente de prêt à usage d'équipements scientifiques et véhicules entre Merinov et le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

De désigner M. Charles Flageole, coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, à titre de gestionnaire et représentant du projet au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2324-94

*Fichiers joints : Document No 1 FO\_demande\_PSO\_volet4-2024-06-14, Document No 2 Extrait résolution - approbation dépot PSO v4 équipements scientifiques et mise de fonds, Document No 3 Liste des équipements et véhicules, Document No 4 Courriel David Courtemanche mise de fonds PSOv4, Document No 5 Entente utilisation des équipements*

## 16. DÉSIGNATION TOPONYMIQUE DE LA SALLE D'ÉTUDE DU CAMPUS DE GASPÉ

La directrice générale, M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, présente le point.

Solidarité Gaspésie, un comité de citoyens, a adressé une suggestion au Cégep de la Gaspésie et des Îles, dans le but de nommer un lieu au nom de M. Jules Bélanger, qui fut notamment l'un des fondateurs du Cégep de la Gaspésie et des Îles, de même que de nombreuses autres organisations régionales. Enseignant au campus de Gaspé et impliqué sur plusieurs conseils d'administration, M. Bélanger a vu son parcours exemplaire et inspirant de même que le grand nombre de ses accomplissements récompensés par de nombreux honneurs, incluant l'Ordre national du Québec, deux doctorats honorifiques et la bénédiction du pape, pour ne nommer que ceux-ci.

Comme il est prévu à la Politique sur la désignation toponymique des éléments bâtis et des lieux, le demandeur doit acheminer la demande au secrétaire général, pour qu'elle soit ensuite soumise au comité de toponymie.

Le comité de toponymie a tenu une rencontre le 30 mai 2024 afin de procéder à l'analyse de la demande. La suggestion doit être analysée en fonction des critères énoncés dans la Politique. Le Service des communications et des activités internationales a réalisé un dossier complet sur M. Jules Bélanger afin de permettre au comité de se positionner sur la demande.

**Considérant** la recommandation favorable du comité de toponymie lors de sa séance du 30 mai 2024;

**Considérant** l'article 4 de la Politique sur la désignation toponymique des éléments bâtis et des lieux;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

De désigner la salle d'étude du campus de Gaspé, Salle d'étude Jules-Bélanger.

Résolution CA-2324-95

Fichiers joints : *Rencontre comité toponymie - Salle Jules-Belanger, Politique sur la désignation des éléments bâtis et des lieux*

## 17. ADOPTION DU DEVIS D'AUTOÉVALUATION DU SYSTÈME D'ASSURANCE QUALITÉ DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a mis en place un processus d'audit pour évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège à partir de critères prédéfinis. Concrètement, chaque collège effectue une démarche d'autoévaluation

au terme de laquelle un rapport est soumis à la CEEC. Cette dernière, à la suite d'une visite d'audit, propose habituellement des suggestions ou des recommandations au collège visité.

Le processus a un caractère cyclique et est mis en œuvre selon une périodicité de cinq ans. Pour une première fois (premier cycle) à l'hiver 2019, la CEEC a visité le Cégep de la Gaspésie et des Îles pour procéder à l'évaluation de son système d'assurance qualité.

À l'automne 2023 débute le 2<sup>e</sup> cycle, qui s'échelonne jusqu'en juin 2025, date du dépôt du rapport à la CEEC. La visite d'audit suivra, entre les mois d'octobre et décembre 2025.

**Considérant** la présentation à la commission des études lors de sa séance du 8 mai 2024;

**Considérant** que le conseil d'administration doit adopter le devis d'autoévaluation du système d'assurance qualité du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, appuyée par M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, il est résolu :

D'adopter le devis d'autoévaluation du système d'assurance qualité du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2324-96

Fichier joint : *Devis d'autoévaluation CEEC\_H24*

## 18. MODIFICATION À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente le point.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé une modification au *Règlement sur le régime des études collégiales* qui, dès son approbation, entraînera un report de la date limite d'abandon sans échec, et la transformation de l'actuelle date limite d'abandon en une date limite de désinscription.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a informé les établissements de la modification à venir le 20 mars 2024. La mesure entrera en vigueur dès la rentrée d'automne 2024.

L'article 2.1 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de la Gaspésie et des Îles doit être modifié pour le libellé suivant :

### *2.1 Date limite de désinscription et date limite d'abandon sans échec*

#### *2.1.1 Date limite de désinscription*

*Au cours des semaines précédant la date limite de désinscription fixée par la ou le ministre, soit le 19 septembre ou le 14 février, le Cégep informe les étudiantes et les étudiants des modalités qui prévalent. Dans le cas des cours qui ne suivent pas le calendrier scolaire régulier (par exemple : cours intensifs, cours d'été, cours de la formation professionnelle, cours de la formation continue), la période limite pour la désinscription est établie à 20 % des heures depuis le début de l'activité.*

#### *2.1.2 Date limite d'abandon sans échec*

*Au cours des semaines précédant la date limite d'abandon sans échec, fixée à 60 % de la durée de la session, le Cégep informe les étudiantes et les étudiants des modalités qui prévalent. Dans le cas des cours qui ne suivent pas le calendrier scolaire régulier (par exemple : cours intensifs, cours d'été, cours de la formation professionnelle, cours de la formation continue), la période limite d'abandon sans échec est établie à 60 % des heures depuis le début de l'activité.*

*2.1.3 L'étudiante ou l'étudiant qui désire se prévaloir des articles 2.1.1 ou 2.1.2, doit rencontrer avant la date limite prévue, l'aide pédagogique individuel(le) responsable de son dossier ou la conseillère ou le conseiller pédagogique de la formation continue responsable du programme et suivre les modalités prévues à cet effet par le Cégep. Si l'étudiante ou l'étudiant omet de s'acquitter de cette formalité, son inscription sera toujours en vigueur et tout abandon subséquent entraînera la mention ÉCHEC (EC) à son bulletin d'études collégiales pour le cours abandonné.*

**Considérant** les modifications apportées au *Règlement sur le régime des études collégiales*;

**Considérant** la recommandation favorable de la commission des études lors de sa séance du 8 mai 2024;

**Considérant** l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui prévoit que le conseil d'administration est responsable d'adopter les politiques, les orientations, les objectifs et les règlements du Cégep;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Cathy Arseneau, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'approuver la modification du libellé de l'article 2.1. de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2324-97

Fichier joint : *Document\_information\_report\_date\_limite\_abandon\_2024*

## 19. ÉLECTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, assure d'office le rôle de présidente d'élection et de scrutin. Pour l'assister dans son rôle, il convient de nommer deux scrutateurs.

Sur une proposition de M. J. Antonio Blouin, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

De nommer M. Charles Flageole et M<sup>me</sup> Sarah Savage à titre de scrutateurs.

Résolution CA-2324-98

Tout au long du processus d'élection, lorsque l'on fait référence aux membres internes, il s'agit des étudiantes et étudiants et des membres du personnel du Cégep. Lorsque l'on fait référence aux membres externes, il s'agit des représentantes et représentants des groupes socio-économiques, des entreprises, des parents et des titulaires de diplômes du Cégep.

## PRÉSIDENCE

L'élection à la présidence se fait conformément au Règlement de régie interne du Cégep et de l'article 14 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* : « Le conseil choisit chaque année son président parmi ceux de ses membres qui ne font pas partie des membres du personnel du Cégep ou n'y sont pas étudiants. »

La personne à la présidence est membre d'office des comités suivants :

- Comité exécutif;
- Comité des ressources humaines;
- Comité d'audit et des finances (poste réservé d'office au président ou au vice-président);
- Comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office au président ou au vice-président);
- Participation à des comités *ad hoc*.

Les principales responsabilités de la présidence sont :

- De s'assurer que le conseil soit dûment organisé et fonctionne efficacement;
- D'assurer la coordination des travaux du conseil avec le comité exécutif et les comités statutaires;
- De dresser, en collaboration avec la direction générale, le plan annuel de travail du conseil.

M. J. Antonio Blouin est actuellement président du conseil d'administration.

## ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de présidente ou de président. Elle rappelle qu'une personne peut se proposer elle-même.

M. Serge Rochon propose M. J. Antonio Blouin.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par Mme Junlian Leblanc, il est résolu :

De nommer M. J. Antonio Blouin président du conseil d'administration pour l'année 2024-2025.

Résolution CA-2324-99

## **VICE-PRÉSIDENTE**

L'élection à la vice-présidence se fait conformément au Règlement de régie interne du Cégep.

La personne à la vice-présidence est membre d'office des comités suivants :

- Comité d'audit et des finances (poste réservé d'office au président ou au vice-président);
- Comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office au président ou au vice-président).

Les principales responsabilités de la vice-présidence sont :

- D'exercer les pouvoirs de la présidence en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier;
- D'exercer les pouvoirs que lui délègue le conseil.

M. Paul-André Bourque-Éloquin est actuellement vice-président du conseil d'administration.

## ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de vice-présidente ou de vice-président.

M. Serge Rochon propose M. Paul-André Bourque-Éloquin.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, il est résolu :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin vice-président du conseil d'administration pour l'année 2024-2025.

Résolution CA-2324-100

## **REPORT DES ÉLECTIONS AU 25 SEPTEMBRE 2024**

Considérant que l'an dernier les élections ont été remises à la séance de septembre et que cette suggestion a permis de pourvoir l'ensemble des postes vacants aux comités du conseil d'administration, la présidente d'élection propose aux membres de reporter le point des élections aux comités du conseil d'administration à la première séance de l'année prochaine.

**Considérant** le nombre réduit de membres présents à la rencontre du 26 juin 2024;

**Considérant** les nouveaux membres qui vont rejoindre le conseil d'administration en septembre prochain;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc, il est résolu :

De prolonger le mandat des comités jusqu'à la prochaine séance du conseil d'administration qui aura lieu le 25 septembre 2024.

Résolution CA-2324-101

## 20. LETTRE DE FÉLICITATIONS – M. WILLIAM MCNEIL

La directrice générale, M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, présente le point.

Le 3 juin dernier, M. William McNeil s'est vu attribuer la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés pour sa contribution bénévole et indéfectible à la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Son engagement soutenu, son expérience et son dévouement sont considérables pour la Fondation.

M. McNeil a œuvré pendant plus de 35 ans au Cégep, d'abord en tant que professeur, puis comme directeur adjoint aux études pendant la quasi-totalité de sa carrière. Il a été le président du conseil d'administration de la Fondation de 1995 à 2021.

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Junlian Leblanc, il est résolu :

De faire parvenir à M. William McNeil une lettre de félicitations pour l'obtention de la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés.

Résolution CA-2324-102

Fichier joint : *Lettre de félicitations - William McNeil*

## 21. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA PERFORMANCE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, présente le point.

Le sommaire des tableaux de bord des différentes orientations est présenté aux membres pour leur offrir une vue d'ensemble claire des principales cibles et des indicateurs de performance. Le sommaire des tableaux de bord est conçu pour refléter les objectifs spécifiques et les priorités de chaque orientation dans un même document.

Les indicateurs sont présentés pour les cinq orientations de la planification stratégique. Des précisions sont apportées sur certains indicateurs non disponibles ou sur ceux qui se démarquent davantage. Le sommaire sera déposé annuellement en juin aux membres du

conseil afin de pouvoir suivre l'évolution de la planification stratégique. Les différents moyens retenus pour arriver à répondre aux cibles établies seront présentés à la première séance du conseil en septembre.

Fichier joint : *Tableau de bord – Sommaire*

## CORRESPONDANCES

13 juin 2024 : Direction des affaires collégiales et des relations de travail – Modifications apportées au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*

30 mai 2024 : Fédération des cégeps – Communiqué de nomination du PDG

21 mai 2024 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Régime budgétaire 2024-2025

16 mai 2024 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Désignation du Québec – Programme Erasmus +

Fichiers joints : *20. Correspondances*

## 22. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Aucun rapport de vote n'est déposé.

## 23. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte rendu de la séance du comité d'audit et des finances du 25 juin sera déposé à la séance du conseil d'administration du 25 septembre 2024.

## 24. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président ne transmet aucun point.

## 25. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, transmet les points d'information suivants :

### Rencontre avec la ministre de l'Enseignement supérieur

Le 25 juin dernier, quelques membres du Regroupement des cégeps de région (RCR) se rencontraient à Montréal afin de s'entretenir avec la ministre de l'Enseignement supérieur, M<sup>me</sup> Pascale Déry. La directrice générale du Cégep de la Gaspésie et des Îles était présente, accompagnée des directeurs généraux du Cégep de Jonquière et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue afin de discuter des enjeux propres aux cégeps de région.

### Formation des cadres sur l'évaluation de la contribution des gestionnaires

Le 12 et le 13 juin derniers, deux ateliers ont été offerts à l'ensemble des gestionnaires du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Un des ateliers avait pour objectif la présentation de différents outils pour évaluer la contribution des gestionnaires sous leur responsabilité.

### Fêtes du 40<sup>e</sup> anniversaire du campus des Îles-de-la-Madeleine

Le 8 juin dernier avait lieu la dernière activité des fêtes du 40<sup>e</sup> du campus des Îles-de-la-Madeleine. Plus de 250 personnes étaient réunies pour assister à cette soirée.

**Considérant** l'engagement et l'implication du comité organisateur;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D'adopter une motion de félicitations pour le comité organisateur des fêtes du 40<sup>e</sup> du campus des Îles-de-la-Madeleine pour le travail accompli pour assurer la réussite des événements, tout au long de l'année.

Résolution CA-2324-103

## 26. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet les points d'information suivants :

Dépôt du rapport sur la réussite des « cours défis »

Ce sont des cours avec un haut taux d'échec, le premier cours de philosophie et le premier cours de littérature. Un étudiant sur cinq est en situation d'échec.

Les taux de réussite au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour ces deux cours sont un peu plus élevés que ceux du reste du réseau collégial. Le Cégep a déjà mis en place un nombre maximum d'étudiantes et d'étudiants dans ces cours afin de favoriser la réussite de la communauté étudiante.

Rapport : *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*

Ce rapport est un travail de collaboration entre le Conseil supérieur de l'éducation et la Commission de l'éthique en science et en technologie. Il fait état d'une vingtaine de recommandations pour assurer une utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle générative en enseignement.

Cette année, un nombre plus élevé de cas de plagiat au Cégep de la Gaspésie et des Îles a été observé. Un comité composé de plusieurs membres du personnel se penche actuellement sur le sujet.

## 27. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Il n'y a pas de changements significatifs à la suite du dépôt des fiches projets à la séance du 22 mai dernier.

## 28. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée.

## 29. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Le président souligne la participation active de M<sup>me</sup> Nancy Vigneau et de M. Jean-Philippe Chartrand qui terminent ce soir leur mandat au conseil d'administration.

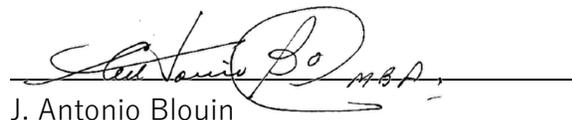
La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 25 septembre 2024. Comme il est prévu dans le Règlement de régie interne, le comité exécutif exercera les fonctions du conseil d'administration pendant la période estivale.

Les membres recevront, dans les prochains jours, les convocations à l'agenda pour les séances ordinaires du conseil d'administration en 2024-2025.

## 30. LEVÉE DE LA SÉANCE

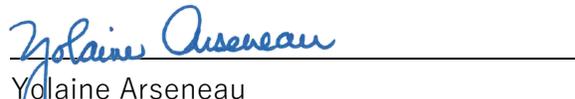
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, appuyé par M<sup>me</sup> Junlian Leblanc, que le président déclare la séance levée à 17 h 12.

## SIGNATURES



J. Antonio Blouin

Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau

Directrice générale et secrétaire générale